

Vaccination

CONTRE LA ROUGEOLE

des arguments pour convaincre...



POURQUOI VACCINER CONTRE LA ROUGEOLE

1. La rougeole n'est pas une maladie bénigne. La rougeole, maladie réputée bénigne, peut entraîner des complications parfois graves, voire mortelles : déshydratation aiguë par diarrhée, pneumonie, cécité, encéphalite immédiate (0,5 à 1 cas pour mille) ou retardée (la pan-encéphalite subaiguë sclérosante 7 ans après, dans 1 cas pour 100 000). L'épidémie de rougeole de 2008 à 2012 a entraîné près de 25 000 cas déclarés, entraînant plus de 1500 cas de pneumonie, 35 cas d'encéphalite et 20 décès. Après une période de circulation à bas bruit, une nouvelle flambée est survenue fin 2017 avec plus de 2 800 cas notifiés et 3 décès. La moitié des cas observés sont âgés de 15 ans ou plus ⁽¹⁾.

La rougeole était une des principales causes de mortalité chez l'enfant au début du XX^e siècle. Grâce à la vaccination anti-rougeoleuse, les décès par rougeole dans le monde ont chuté de 79% entre 2000 et 2015. Sur cette période, on estime que cette vaccination a évité 20,3 millions de décès ⁽²⁾.

2. La rougeole est une maladie très contagieuse : une personne contaminée par la rougeole peut infecter entre 15 et 20 personnes (entre 1 et 3 pour une personne grippée). Les porteurs du virus peuvent transmettre la rougeole plusieurs jours avant l'apparition de l'éruption cutanée et dans les 4 à 5 jours qui suivent.

3. La vaccination procure une immunité de longue durée, probablement à vie.

4. La couverture vaccinale est insuffisante en Europe et en France, avec des flambées épidémiques qui ont affecté diverses régions, notamment Nouvelle Aquitaine, Occitanie... Les objectifs de couverture vaccinale de 95 % pour la 1^{ère} dose et de 80 % pour la 2^{ème} dose à deux ans ne sont pas atteints. Un réservoir de personnes réceptives à la rougeole s'est créé, qui permet au virus de circuler.

On note une réémergence de la rougeole depuis 2008 en Europe et en France, et le risque de nouvelles épidémies persiste.



LE VACCIN ROR EST-IL EFFICACE ?

Le vaccin contre la rougeole est un **vaccin à virus vivant atténué**, donc avec une efficacité durable, et sans adjuvant.

C'est une vaccination très efficace qui protège de la maladie 98 % des enfants **après 2 doses** de vaccin (une seule dose ne couvre que 85 % d'entre eux).

La seconde vaccination **ne constitue pas un rappel**, l'immunité acquise après une première vaccination étant de longue durée. Elle constitue un **rattrapage** pour les enfants n'ayant pas séroconverti, pour un ou plusieurs des antigènes, lors de la première vaccination.



Pourquoi les trois valences rougeole-oreillons-rubéole ensemble ?

Avec le vaccin combiné, on diminue le nombre d'injection pour les enfants. Son administration est plus simple. La stratégie à deux doses est la même pour les 3 valences et le vaccin associant les antigènes rougeole-oreillons-rubéole est bien toléré et sans risque.

Les contre-indications

- Allergies à l'un des composants.
- Comme pour tout vaccin à virus vivant : tout **déficit immunitaire** par maladie ou traitement : biothérapie, corticothérapie ou immunosuppresseurs, VIH, transplantés.
- Vaccin contre-indiqué **avant l'âge de 6 mois et lors d'une grossesse** par précaution (s'assurer au moment de la vaccination d'une femme qu'elle n'est pas enceinte et n'a pas le projet de l'être dans le mois qui suit. Cependant, selon le calendrier vaccinal, « une vaccination réalisée par inadvertance chez une femme enceinte ne doit pas être un motif d'interruption de grossesse »).

Quelques rappels cliniques

La rougeole se manifeste par une phase d'invasion de 2 à 4 jours, marquée par la présence d'une fièvre et d'un catarrhe oculo-respiratoire précédant une éruption descendante qui débute au visage et s'étend en 4 jours jusqu'aux extrémités des membres.

Les recommandations du calendrier vaccinal

La vaccination contre la rougeole, la rubéole et les oreillons est obligatoire avant l'âge de 18 mois chez les enfants nés depuis le 1^{er} janvier 2018.

Le schéma vaccinal comporte une première dose administrée à l'âge de 12 mois et une seconde dose administrée entre 16 et 18 mois.

En rattrapage, toute personne née depuis 1980 devrait compléter sa vaccination pour avoir reçu au total 2 doses de vaccin ⁽³⁾.

Sources

- (1) Rougeole. Bulletin épidémiologique 14/11/2018.
- (2) OMS
- (3) Le calendrier des vaccinations et les recommandations vaccinales 2019, Ministère des solidarités et de la santé, 2019-03, 73 p. <https://solidarites-sante.gouv.fr/...>
- (4) Instruction n° DGS/SP/SP1/2018/205 du 28 septembre 2018 relative à la conduite à tenir autour d'un ou plusieurs cas de rougeole.

Références bibliographiques

- Le site [Vaccination-info-service.fr](http://vaccination-info-service.fr) (pour orienter vos patients)
- Mes vaccins.net : www.mesvaccins.net
- Infovac : www.infovac.fr
- Santé publique France (épidémiologie-surveillance) : <http://invs.santepubliquefrance.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Maladies-a-prevention-vaccinale/Rougeole/Points-d-actualites>
- OMS Rougeole. Principaux faits. 29 novembre 2018. www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/measles
- Ministère des Solidarités et de la Santé. Rougeole. Aide-mémoire sur les recommandations vaccinales et sur les mesures préventives autour d'un cas, Mars 2018

? LE VACCIN CONTRE LA ROUGEOLE EST-IL SÛR ?

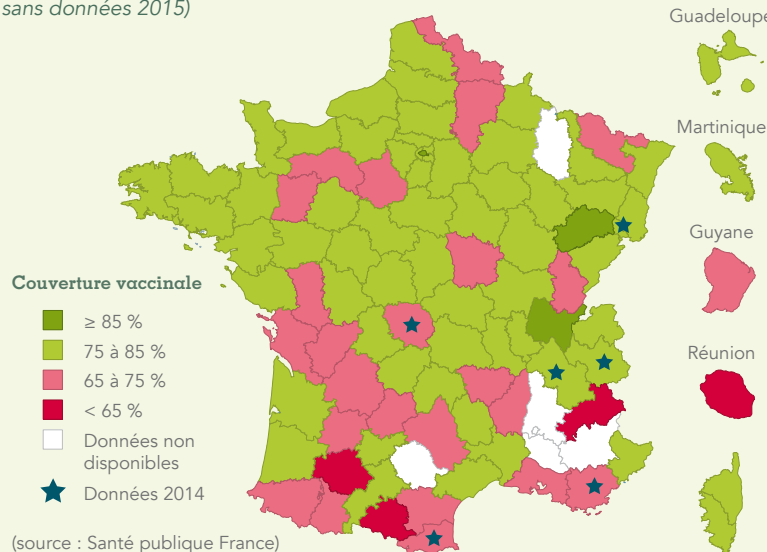
Certains **effets indésirables** sont fréquents, mais bénins et transitoires : douleur au site d'injection, et, en tant que vaccin vivant, fièvre 5 à 12 jours après, arthrite de courte durée, éruption au site d'injection.

Le purpura thrombocytopénique (1 cas sur 30 000 doses) représente un effet indésirable plus sérieux. Ce risque est 10 fois moins élevé qu'après une rougeole.

Quant à la relation avec le risque d'autisme venue du Royaume-Uni, il s'agit d'un faux scientifique et l'étude qui a jeté le trouble en 1998 a été retirée.

Couverture vaccinale ROR «2 doses», 2015

(données des certificats de santé de 2015 ; données 2014 pour 6 départements sans données 2015)



La rougeole, une maladie à déclaration obligatoire

Tout cas de rougeole doit être déclaré au point focal régional de l'Agence régionale de santé PACA, par messagerie :

ars13-alerte@ars.sante.fr ou par téléphone 04 13 55 80 00

Fiche de notification à télécharger :

www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_12554.do

En cas d'épidémie que faire ?

Il existe des recommandations en situation de cas groupés de rougeole ⁽⁴⁾. La vaccination contre la rougeole est recommandée pour les personnes non immunisées (sans antécédent de rougeole et n'ayant pas reçu 2 doses de vaccin) aux contacts proches et en collectivité, sans attendre la confirmation biologique du diagnostic de rougeole.

L'administration du vaccin dans les 72 heures suivant le contact peut prévenir la maladie. La vaccination est recommandée même si ce délai est dépassé.

Les vaccins disponibles

- Priorix®, trivalent
- M-M-R Vaxpro®, trivalent

Le coût du vaccin est pris en charge à 100 % par l'Assurance maladie pour tous les enfants et adolescents jusqu'à 17 ans révolus. Au-delà, il est remboursé à 65 %.